

jus adepti sunt. » Quoique fort claires, ces paroles ont cependant fourni le texte d'une controverse ; Tacite a-t-il voulu dire : « Un sénatus-consulte fut rendu sur le discours du prince, et les Eduens reçurent les premiers le droit d'entrer dans le sénat. » Le mot *primi* a-t-il une autre signification, et faut-il le traduire ainsi : le droit aux honneurs fut accordé aux premiers des Eduens, et non aux autres personnages principaux de la Gaule chevelue qui l'obtinrent plus tard ? Ne peut-on encore l'entendre ainsi : tous les premiers de la Gaule Chevelue, mais d'abord les Eduens, obtinrent le droit aux honneurs ? Cette dernière interprétation sourit à M. Zell. « Dans son discours au sénat, le prince réclama le droit aux honneurs, non pour les seuls Eduens, mais pour les personnages principaux de la Gaule Chevelue. Nulle part Tacite ne dit ou ne donne à entendre que le sénatus-consulte décida quelque chose en opposition au discours de l'empereur. On énumérerait, dans le sénatus-consulte, ceux des principaux de la Gaule Chevelue, et celles des villes qui, ayant obtenu déjà le droit de cité, mais ne possédant pas le droit aux honneurs, cumuleraient désormais ces deux droits. Les Eduens furent nommés les premiers, en raison de l'ancienneté de leur traité et de la dignité de leur nation. » Telle est l'opinion de M. Zell. Les plus estimés des traducteurs de Tacite en français entendent le mot *primi* d'une autre manière : Tacite n'a point parlé des principaux des Eduens, il a dit simplement : le droit d'entrer dans le sénat fut conféré d'abord aux Eduens, ou, en d'autres termes, les Eduens obtinrent les premiers le droit d'entrer dans le sénat.

L'empereur Claude gagna complètement sa cause ; grâce à lui, les principaux de la Gaule Chevelue, et, parmi eux, les Eduens, les premiers, obtinrent cette prérogative qu'ils ambitionnaient si fort, le droit aux honneurs, qui conduisait à la dignité sénatoriale. C'était une émancipation complète, et la Gaule Chevelue n'avait plus rien à envier à la Gaule narbonnaise. Tacite ne cite que les Eduens ; il est question positivement des habitants de Lugdunum, dans le discours de la table de bronze : j'ai indiqué et commenté autre part cette différence. Le service rendu